

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 26 mai 2008 portant nomination des membres du jury du concours spécial d'internat de médecine du travail, année universitaire 2008-2009

NOR: SJSN0830455A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le décret n° 2004-67 du 16 janvier 2004 fixant l'organisation du troisième cycle des études médicales ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 février 2005 relatif à l'organisation, à l'inscription, au déroulement, à la nature, à la pondération et à la procédure d'affectation du concours spécial d'internat de médecine du travail,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury du concours spécial d'internat de médecine du travail, session 2008, comme suit :

1. En qualité de membre titulaire

Pr Caillard (Jean-François) (université de Rouen – unité de formation et de recherche de médecine), président ;

Pr Cantineau (Alain) (hôpital civil de Strasbourg) ;

Pr Chamoux (Alain) (faculté de médecine de Clermont-Ferrand) ;

Pr Deschamps (Frédéric) (université de Reims – unité de formation et de recherche de médecine) ;

Pr Dewitte (Jean Dominique) (centre hospitalier universitaire de Brest) ;

Pr Domont (Alain) (hôpital Corentin-Celton) ;

Pr Soulat (Jean-Marc) (centre hospitalier universitaire de Toulouse-Purpan) ;

Pr Beaujeu (Anne) (université de Grenoble – unité de formation et de recherche de médecine) ;

Pr Maucourant (Ariane), épouse Leroyer (université Lille-II – unité de formation et de recherche de médecine) ;

2. En qualité de membre suppléant

Pr de Gaudemaris (Régis) (université de Grenoble – unité de formation et de recherche de médecine) ;

Pr Guillon (François) (hôpital Avicenne) ;

Pr Botta (Alain) (université Aix-II – unité de formation et de recherche de médecine) ;

Pr Brochard (Patrick) (université Bordeaux-II) ;

Pr Davezies (Philippe) (université de Lyon – unité de formation et de recherche de médecine) ;

Pr Edme (Jean-Louis) (université Lille-II – unité de formation et de recherche de médecine) ;

Pr Frimat (Paul) (université Lille-II – unité de formation et de recherche de médecine) ;

Pr Garnier (Robert) (université Paris-VII – unité de formation et de recherche de médecine) ;

Pr Paris (Christophe) (université Nancy-I – unité de formation et de recherche de médecine) ;

Pr Smolik (Henri) (université de Dijon – unité de formation et de recherche de médecine) ;

Pr Sobaszek (Annie) (université Lille-II – unité de formation et de recherche de médecine) ;

Pr Verger (Christian) (Université Rennes-I – unité de formation et de recherche de médecine).

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalières est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 26 mai 2008.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice générale adjointe,
M.-C. CHATENAY-RIVAUDAY-MAREL